



Services sur mesure

Politique de reprise d'un examen

Cette politique veut inciter le candidat à se préparer le mieux possible en vue d'un examen et veiller à ce que le candidat compétent obtienne la reconnaissance qui lui est due.

Le candidat qui échoue à un examen pour la première fois a droit à un examen de reprise.

Pour chaque examen de reprise, le candidat devra s'inscrire à l'examen et payer les frais applicables.

Le candidat qui échoue à un examen de reprise et qui souhaite passer un nouvel examen, doit démontrer, à la satisfaction de la SOFAD, avoir suivi après cet échec, une formation adéquate lui donnant des chances suffisantes de réussite à un nouvel examen. Ce dernier ne pourra avoir lieu dans un délai inférieur à 6 mois suivant la date de l'examen échoué. Il en sera de même pour tout échec ultérieur à une reprise.

La procédure d'inscription à une reprise est identique à celle d'une première inscription. Tout candidat à un examen de reprise doit compléter le formulaire d'inscription et le formulaire de réservation à une session d'examen, et les faire parvenir à la SOFAD, accompagnés du paiement des frais applicables. Ces formulaires peuvent être transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel.